

**RAPPORT DE LA COMMISSION
EXTRAORDINAIRE DU CEA DE LA FFA**
01 Avril 2022, Basse-Terre

À tout.e.s les agent.e.s de la FFA,

Pour cette nouvelle commission extraordinaire, le CEA a poursuivi son bienheureux tour de France et s'est réuni à Basse-Terre en Guadeloupe. Les conditions étaient idéales et la session a été fructueuse. En avant-propos, les experts et les délégués présents ont mis à jour les dernières avancées théoriques et pratiques du monde de l'art. Un tour de chauffe opportun avant de déterminer l'issue de leur mission, qui pour rappel est dûment menée depuis octobre 2021. Le DTN a été assigné rapporteur de la session.

A. LE JUGEMENT AUX JUGES

En guise de premier point, le CEA posa (de nouveau) la question du jugement des épreuves. Dans la suite des Jeux de 1912 à 1948, le comité adjugea une décision par quota de points. Autrement dit, les contendants devront recevoir un minimum de point pour recevoir une médaille olympique. Les membres estimèrent nécessaire de préciser avant le jugement des œuvres le nombre de points nécessaires pour l'obtention des médailles. Le jury devra ainsi acter, lors de la première réunion intitulée les *Mesures de la distanciation*, et cela avant le jugement des propositions olympiques, les barèmes en jeu. Par exemple, 200 points pour la médaille de bronze, 300 points pour la médaille d'argent et 500 points pour la médaille d'or¹. Pour rappel, les résultats pourront donner lieu à des égalités et/ou à des médailles non décernées. Pour les notations, chaque juré aura un total de 100 points² à répartir sur les œuvres en compétition.

La commission du 28 février 2022 avait reconduit³ que les concurrents pourront présenter plusieurs œuvres pour une même épreuve. Le comité a cependant invité les futurs participants à aller à l'essentiel et à ne pas proposer une trentaine d'œuvres au risque de dilapider leurs points. Dix jurés parmi des spécialistes volontaires et de renom seront tirés au sort au début de concours. Il sera possible d'être concurrent et juge pour la même discipline. Cependant, il sera impossible pour le concurrent de donner des points en tant que juge à son propre travail. La déléguée de la région Normandie cita à ce propos André Gide : « Choisir, c'était renoncer pour toujours, pour jamais, à tout le reste et la quantité nombreuse de ce reste demeurait préférable à n'importe quelle unité. »

1. Le nombre de points demandé par médaille pourra être moindre ou supérieur en fonction de la décision des jurés. Dans la continuité de la tradition olympique, les nombres de points demandés devront suivre la hiérarchie suivante et être distincts au minimum de 10 points : Or > Argent > Bronze. Dernière réglementation, le nombre de point pour une médaille de bronze sera au minimum de 111 points.

2. Les notes ne pourront pas être majorées d'une partie décimale.

3. Voir le rapport de la commission extraordinaire du CEA de la FFA du 28 février 2022 (p.3).

URL : <https://www.federation-francaise-art.fr/wp-content/uploads/2022/03/DOCOFF2022-JO24.0715.pdf>

Le jugement des œuvres se déroulera en deux étapes. Pour le premier tour intitulé le *Classement à l'aveugle*, les jurés seront séparés les uns des autres pour attribuer leurs 100 points. Une durée précise sera déterminée pour cette première notation des propositions olympiques en fonction de la date des rendus, de la discipline évaluée et de l'organisation générale des Jeux. Une fois toutes les propositions notées, les jurés se réuniront pour l'addition des notes. Le *Classement à l'aveugle* sera dévoilé au jury et aux concurrents. Pour le deuxième tour, les jurés devront réagir et faire face aux concurrents présents (et au public des Jeux). Ici, ils auront comme tâche d'ajouter ou de soustraire 10 points à une des œuvres en compétition. Pour cette mise en scène du spectacle critique, l'ajout (ou le soustraction) devra être justifié d'une courte allocution⁴ (ne dépassant pas dix minutes). Cette correction obligatoire intitulée la *Reprise* ajustera les comptes et fixera le classement final.

Le CEA s'interrogea sur une reconduite des mentions honorables pour les concurrents. Le DTN, qui jugeait ces mentions comme des « palliatifs » et des « coquetteries », fut surpris par la proposition du délégué de la région d'Outre-mer qui proposa d'honorer d'une mention chaque participant. Une entreprise jugée comme chronophage pour nos futurs juges par l'ensemble du comité. Les experts trouvèrent néanmoins un consensus. Les concurrents seront tous honorés du titre *Artiste olympique* pour leur participation. L'équipe se réjouit de cette belle manière (en outre) d'inviter les artistes à participer aux Jeux !

B. LIEUX

Comme vous le savez tous, les Jeux Olympiques d'été de Paris 2024 se dérouleront sur l'ensemble du territoire français. « Paris 2024 ce sont les Jeux de toute la France. Le tournoi de football se joue dans six stades de province : Bordeaux, Nantes, Lyon, Saint-Étienne, Nice, Marseille. L'intégralité des matchs de handball se dispute sur la Métropole Européenne de Lille, et la voile vogue sur la Méditerranée, à Marseille. Pour la première fois dans l'histoire, les Jeux profitent même à l'outremer, avec le site de Teahupo'o à Tahiti, théâtre de la compétition olympique de surf sur l'une des plus belles vagues du monde⁵. » Autre extension, la cérémonie d'ouverture aura lieu pour une grande première, hors d'un stade, sur la Seine.

Le CEA proposa dans cette veine du *Paris 2024 : Jeux de toute la France*, que les épreuves artistiques se déroulent à l'extérieur de Paris. Point accepté unanimement par les membres du CEA. Un tirage au sort a alors été réalisé en ciblant les régions sans événement lors des Jeux. Le DTN fut en charge de celui-ci et sa main impartiale offrit l'organisation des épreuves artistiques à la région Bretagne.

4. Pour ce second classement, un concurrent-juge pourra cette fois-ci s'ajouter ou se retirer 10 points à une de ses propositions.

5. Informations disponibles sur le site de Paris 2024.

URL : <https://www.paris2024.org/fr/sites-de-compétitions/>

C. RÉCAPITULATIF DE LA RECHERCHE

Les points du jour ont été traités avec beaucoup d'esprit. Le DTN annonça que la prochaine session sera la dernière. Un récapitulatif sera ordonné et ratifié par le comité pour mai. Une fois le document prêt, le courrier sera envoyé aux collègues du comité olympique.

Adrien ABLINE
DTN (Directeur Technique National)
Fédération Française d'Art